



## AUTEURE D'UNE PROPOSITION DE LOI VISANT À RATIONALISER LA MÉTHODE DE CALCUL DU DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE (DPE)

Avec mon collègue Cyril Pellevat, nous avons déposé une proposition de loi visant à atténuer la crise du logement par une rationalisation de la méthode de calcul du DPE.

Notre pays connaît une pénurie de logement sans précédent : la hausse des taux d'intérêts et l'inflation contraignent particulièrement l'accession à la propriété. Le marché locatif rencontre également des difficultés importantes avec notamment la multiplication de normes contraignantes imposée au parc locatif. Parmi ces réglementations figure l'entrée en vigueur au 1er juillet 2021 du nouveau DPE. Le nouveau diagnostic de performance énergétique, issu de la loi Climat et résilience de 2021 vise à faire disparaître du parc locatif français les logements classés G dès 2025 puis F en 2028 et E dès 2035.

**En Haute-Savoie, ce sont ainsi 87400 logements classés en E, 42013 logements classés en F et 31302 logements classés en G qui seront concernés par cette réglementation soit au total 160 715 logements !**

La crise du logement neuf s'étant déjà bien installée, diminuer le parc locatif basé sur l'ancien au fil des interdictions qui démarreront le 1er janvier 2025 amplifiera largement la pénurie de logements.

Or, dans ce contexte de crise, nous avons été alertés sur le fait que le nouveau DPE pénalise gravement les logements anciens chauffés à l'électricité puisqu'il multiplie par un facteur de 2,3 la consommation réelle des logements affichée au compteur, tandis que pour les autres énergies (gaz, fuel, charbon), il n'y a aucune pénalité bien qu'elles émettent d'importantes quantités de gaz à effet de serre.

Cette pénalité infligée aux logements chauffés à l'électricité est incohérente dans la mesure où 90 % de la production d'électricité française est d'origine nucléaire ou hydraulique et donc décarbonée ! Ainsi, si vous avez deux logements identiques, avec la même isolation, la même ventilation, la même consommation d'énergie; l'un est chauffé au gaz et émet du CO2 et l'autre à l'électricité avec des convecteurs performants et est décarboné. Le premier est classé comme performant (« B » ou « C ») et le second comme médiocre (« E ») à l'issue du DPE.

En outre, cette incohérence va à l'encontre de nos objectifs climatiques : lorsqu'un même logement émet 227 grammes de CO2 par kWh avec un chauffage au gaz, il n'émet que 40 g de CO2 par kWh au maximum avec un chauffage électrique.

A travers cette proposition de loi, nous dénonçons cette situation et souhaitons corriger cette incohérence en fixant le coefficient de conversion des consommations en énergie finale non renouvelable pour l'électricité à 1 (contre 2,3 aujourd'hui).

## LOI SRU - SEUIL DE TENSION SUR LA DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL

J'ai à nouveau interpellé le Gouvernement sur les conséquences du décret du 29 mars 2023 qui a modifié le seuil de tension sur la demande de logement social mesuré à l'échelle des territoires concernés par la loi SRU.

En Haute-Savoie, plusieurs communes se voient subitement appliquer un nouveau ratio. C'est le cas de Marignier qui doit répondre à un objectif de 25 % de production de logements sociaux au lieu de 20 % et fait mathématiquement passer le montant de sa pénalité SRU de 40 000 à 85 000 euros soit plus du double, payable immédiatement alors même que cette commune avait rempli la quasi totalité de ses objectifs initiaux ! D'autres communes environnantes sont dans la même situation.

**Cette attitude de l'Etat est très décourageante voire stigmatisante pour les élus en dépit de leurs efforts.**

**Il s'agit d'une punition insupportable à plusieurs titres :**

- Financièrement, d'abord, car elle intervient de manière rétroactive (le montant de cette pénalité est notifié aux communes au mois de juillet alors que leur budget devait être voté au plus tard le 15 avril 2023 !) dans un contexte particulièrement délicat pour les collectivités locales, compte tenu de l'explosion de leurs charges de fonctionnement et de la chute d'une partie de leurs recettes.
- Juridiquement, ensuite, car cette pénalité vient comme un couperet sanctionner, sans aucun délai ni préavis, la non-atteinte d'un objectif qui ne s'imposait pas jusqu'alors aux communes, ce qui est particulièrement discutable.
- Humainement, enfin, en sanctionnant des élus qui, pour l'immense majorité, sont particulièrement actifs pour tenter de résorber le retard de production de logements sociaux et ne voient pas leurs efforts récompensés, bien au contraire, qui plus est dans un département frappé de surcroît par la rareté et la cherté du foncier.

Une fois de plus, dans sa réponse, la Ministre se borne à me rappeler la réglementation existante sans jamais me répondre sur l'objet même de ma question : une sanction appliquée immédiatement, à son taux maximal, sans progressivité et qui ne tient pas compte des efforts réalisés précédemment !

Retrouvez l'intégralité de la vidéo de mon intervention [au lien suivant](#).

# #SÉNATRICE SUR LE TERRAIN, À VOTRE ÉCOUTE!

## EN BREF !

- **Rassemblement des conseils municipaux jeunes de Haute-Savoie.** Plus de 200 enfants étaient présents à Epagny Metz-Tessy pour cette riche journée d'échange et de partage. Un moment fort de l'engagement citoyen de ces enfants auquel je suis heureuse d'avoir pu contribuer aux côtés de mes collègues Cyril Pellevat et Loïc Hervé.



- **Inauguration de la Maison France Services de la Communauté de communes des sources du lac d'Annecy** à Faverges-Seythenex, après un an d'ouverture.



- **15ème Congrès de la Société d'Economie Alpestre de la Haute-Savoie** à Cruseilles.

Un temps d'échanges passionnants entre éleveurs, acteurs des territoires montagnards et élus, axé plus spécifiquement sur les enjeux de l'eau en alpage. La prédation du loup et son impact sur l'agropastoralisme a également été largement abordée.



- Aux côtés des élus et des professionnels d'Annemasse Agglo le 6 novembre dernier, afin de protester contre les occupations illicites de gens du voyage qu'ils subissent de façon répétée. Cette situation intolérable n'a que trop duré : le Gouvernement doit nous entendre et mettre fin à ces agissements délictueux. La législation relative aux gens du voyage montre aujourd'hui toutes ses limites : elle doit être réformée, les pouvoirs du préfet et des maires renforcés. Il conviendra également de redéfinir ce que recoupe cette catégorie de "gens du voyage" alors que nous avons à faire dans le cas présent à des communautés qui ne voyagent plus, se jouent de la réglementation par saut de puce d'un territoire à un autre pour se soustraire à toutes contraintes !

Lors de la réunion de la commission départementale consultative des gens du voyage, j' ai d'ailleurs appelé les services de la préfecture à plus de rigueur s'agissant de l'application du statut de gens du voyage.

## J'AI INTERPELLÉ MARC FESNEAU SUR LA PRÉDATION

À l'occasion de son audition par la Commission des Affaires Économiques du Sénat, je suis intervenue auprès de Marc Fesneau, Ministre de l'agriculture, sur la problématique de la prédation :

- Les dépenses relatives aux mesures de protection contre le loup mises en place par les éleveurs (gardienage, clôture, chiens de troupeaux) sont indemnisées à hauteur de 80% par l'Etat via le budget du 2ème pilier de la PAC. Or, le versement de ces aides intervient entre 6 et 12 mois après l'engagement de la dépense. Par conséquent, les éleveurs rencontrent des difficultés à avancer les frais, voire y renoncent, surtout lorsqu'il s'agit de rémunérer un berger durant un an, ce qui représente une dépense d'environ 20 000 euros. Il conviendrait donc de mettre en place un mécanisme d'avance de trésorerie pour ne pas fragiliser davantage la situation de ces agriculteurs.
- La nécessité de renforcer les moyens pour aboutir à un comptage fiable : la gestion du loup est basée sur la connaissance précise du nombre d'individus puisque le volume de prélèvement est fixé à 19 % de la population lupine estimée en France, d'où la nécessité d'avoir un chiffrage le plus précis possible. Or, dans de nombreux départements, ce comptage fait l'objet de désaccords entre l'OFB d'un côté et le monde agricole de l'autre. En Haute Savoie, grâce à l'investissement massif du Département de la Haute-Savoie, un comptage plus précis à l'aide de caméras thermiques et enregistreurs sonores a révélé qu'il y aurait ainsi deux fois plus de loups que ce que l'on imaginait en Haute-Savoie ! Les résultats des comptages font en effet état de 85 à 100 loups, répartis en 23 meutes, contre 35 à 40 loups selon les estimations précédentes...Le sérieux de cette étude n'a pas été remis en cause et a été validé par toutes les parties prenantes. On voit donc toute l'importance de réaliser ce comptage de la façon la plus précise possible mais cela nécessite des moyens importants qui n'ont pas à incomber aux départements.

Retrouvez l'intégralité de mon intervention et la réponse du Ministre [sur ce lien](#).

## ACCUEIL DES ÉLUS HAUT-SAVOYARDS AU SÉNAT



Très heureuse d'avoir accueilli avec mes collègues Loïc Hervé et Cyril Pellevat, les élus du Département de la Haute-Savoie, venus nombreux nous rendre visite au Sénat en marge du 105ème Congrès des Maires et Présidents d'intercommunalité de France-Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité. L'occasion, aussi, de partager un moment de grande solennité lors du ravivage de la flamme sous l'Arc de Triomphe avec les élus de Haute-Savoie, organisé conjointement avec mes collègues parlementaires.

## A LA RÉGION

### • La Région aux côtés des entreprises sinistrées

Avec Laurent Wauquiez, nous nous sommes rendus le 16 novembre dernier à Magland sur le site de l'entreprise Meunidec, durement touchée par l'importante crue de l'Arve, tout comme une trentaine d'autres entreprises du secteur. La Région Auvergne-Rhône-Alpes tout comme le Département de la Haute-Savoie seront aux côtés des entreprises impactées par cette crue exceptionnelle afin que leur activité puisse reprendre au plus vite. La Région va d'ailleurs s'employer à faire reconnaître l'état de catastrophe naturelle. Une cellule de crise à destination des entreprises est opérationnelle avec un numéro unique : 0 805 38 38 69. Chacun pourra être contacté et recevoir un accompagnement adapté dans ses démarches sur les aides possibles, les sujets d'assurance ou de chômage partiel.

### • Inauguration de l'espace Gypaete du Mont Saxonnex au coeur du village



Bravo à Frédéric Caul-Futy et toute son équipe pour ce très bel équipement implanté sur un site original et très soigné, à la fois culturel et ludique, qui a été réalisé avec le soutien de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et du Département de la Haute-Savoie.



Me contacter



Permanence Parlementaire - 16, place de l'Hôtel de Ville - 74 800 La Roche-sur-Foron

Téléphone: 04.50.25.18.10 - [s.noel@senat.fr](mailto:s.noel@senat.fr) - [www.sylvianoel.fr](http://www.sylvianoel.fr) - [www.senat.fr](http://www.senat.fr)